

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Présents : François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX, Mathieu ARNOLD, Marianne MOREAU, Jean-Michel CAULLERY, Sandrine MERCIER, Francis GREVIN, Audrey MONNIER, Jason MUSY, Anne-Françoise MARECHAL, Grégory LASSELLE, Sabine HENNEBERT, Michel LEMAIRE, Danielle BRUY, Antoine SANSONE, Delphine SAMSON, Romain POLLART, Gwenaelle BEAUDON, Sabrina THOMAS.

Pouvoirs :

Excusés :

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2026

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Sans objet.

1 Administration Générale

1-1 Election du Maire

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le Conseil Municipal, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-4 du code général des collectivités territoriales, élit le Maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue pour les deux premiers tours de scrutin, et à la majorité relative si un troisième tour est nécessaire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Après avoir désigné le secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection du Maire. Après un appel à candidature, il est procédé au vote. Les candidats sont les suivants :

- François ERLEM.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 21

- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

- M. François ERLEM : 21 voix.

M. François ERLEM, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire

1-2 Fixation du nombre d'adjoints

Conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne un effectif maximum de 6 adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à 5.

1-3 Election des adjoints

Conformément à l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, le nombre d'adjoints est 5.

Est candidate la liste suivante : Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Virginie SOIGNEUX

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 21

- majorité absolue : 12

Pour le poste de 1ère adjointe : Françoise DUPUITS

- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2.

Madame Françoise DUPUITS est élue 1ère adjointe.

Pour le poste de 2ème adjoint : Francis DUPIRE

- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2.

Monsieur Francis DUPIRE est élu 2ème adjoint.

Pour le poste de 3ème adjointe : Fanny RICHARD

- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2.

Madame Fanny RICHARD est élue 3ème adjointe.

Pour le poste de 4ème adjoint : Xavier LACAILLE

- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2.

Monsieur Xavier LACAILLE est élu 4ème adjoint.

Pour le poste de 5ème adjoint : Virginie SOIGNEUX

- Suffrages exprimés : 23 ;
- Vote pour : 21 ;
- Abstentions : 2

Monsieur Virginie SOIGNEUX est élue 5ème adjointe.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, 2 votes blancs :

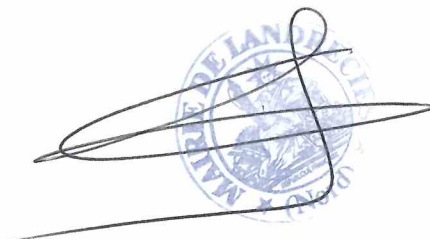
D'Elire François DUPUITS 1ère adjointe, Francis DUPIRE 2ème adjoint, Fanny RICHARD 3ème adjointe, Xavier LACAILLE 4ème adjoint, Virginie SOIGNEUX 5ème adjointe.

1-4 Lecture de la charte de l' élu local

En application de l'article L 2121-7 du code général des collectivités territoriales, le Maire donne lecture de la charte de l' élu prévue à l'article L 1111-12 du code général des collectivités territoriales. Une copie de la charte sera remise à chaque conseiller municipal.

2 Questions diverses

La séance est levée à 10 h 45

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text "MELANDRI" at the top and "Maire" at the bottom, with a central emblem.

